Envoyé en préfecture le 13/12/2023
Reçu en préfecture le 13/12/2023
Publié le
ID : 056-215602343-20231213-2023_117-DE

SAINT-PIERRE
QUIBERON

L'an deux mille vingt-trois, le 11 décembre 2023 à 18h30, le Conseil municipal de la commune de Saint-Pierre Quiberon (Morbihan) dûment convoqué le 7 décembre, s'est réuni en session ordinaire au centre culturel de Saint-Pierre Quiberon sous la présidence Madame Stéphanie DOYEN, Maire.

Présents : Mme DOYEN Stéphanie, M. LE PADELLEC Maxime, Mme FRELAUT Renée, Mme MARLIER Marie Jeanne, M. SERMIER François, M. PRONO David, M. ARTIGE Jean François, M. DEVYS Bertrand, Monsieur LEDOYEN Jérôme, M. GOARIN Joël, Mme FIGLAREK Sylvie

Absents excusés et procurations :
Mr LE LEUCH Éric (Procuration à Mme FRELAUT Renée), Madame JOSSIC Katell (Procuration à Jean François ARTIGE), Mme FOURRIER Geneviève (Procuration à Mme DOYEN Stéphanie), Monsieur DELAPORTE Christophe (Procuration à Mme FIGLAREK Sylvie)

Absents non excusés : Samuel HERVE, Willy LEOTURE
Nombre de conseillers en exercice : 17 présents : 11
Procurations : 4 - Votants : 15
Date de convocation : 07 décembre 2023
Secrétaire de séance : M. Maxime LE PADELLEC

FINANCES

2023-117 – TARIFS 2024 – LOCATION TERRE-PLEIN CENTRAL DE PORTIVY ET BARRIERE DE PORTIVY

Rapporteur : Maxime LE PADELLEC

Il est rappelé que la convention de mise à disposition du local et du terre-plein situé sur le Port de Portivy a fait l'objet d'un renouvellement annuel dans la limite de trois ans à compter du 30 mars 2021.

Cette convention prévoit que les tarifs soient arrêtés chaque année par délibération du conseil municipal.

Concernant les tarifs pour l'année 2024 (jusqu'au 29 mars 2024), les commissions « finances » et « ports et plages » proposent une augmentation de 3%. Une nouvelle convention sera proposée au prochain conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 13/12/2023
Reçu en préfecture le 13/12/2023
Publié le
ID : 056-215602343-20231213-2023_117-DE

Location du Local et terre-plein central – PORT DE PORTIVY						
	2023			2024		
	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
Location du terreplein	2 392€	478€	2 870€	2 464 €	493 €	2 957 €
Refacturation de l'eau	Suivant consommation – au tarif du m3 facturé à la commune					

Tarifs des mises à l'eau de la cale Est de Portivy (tarifs communaux)				
Désignation	Tarifs Résidents de Saint Pierre Quiberon	Tarifs Non-résidents Saint Pierre Quiberon	Tarifs Résidents de Saint Pierre Quiberon	Tarifs Non-résidents Saint Pierre Quiberon
	2023	2023	2024	2024
1 mise à l'eau (2 levées de barrière)	9€	11€	10 €	12 €
10 mises à l'eau (20 levées de barrière)	73€	94.50€	75 €	97 €
20 mises à l'eau (40 levées de barrière)	130€	168€	134 €	173 €
60 mises à l'eau (120 levées de barrière)	245€	315€	252 €	324 €

Il est précisé que les titulaires de mouillages à Portivy disposeront de 8 levées de barrière gratuites.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 22 novembre 2023,

Vu l'avis favorable de la commission ports et plages du 30 novembre 2023,

APRES AVOIR DELIBERE ET VOTE A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- VALIDE les tarifs présentés ci-dessus ;

- DIT qu'ils seront applicables jusqu'au 29 mars 2024 ;

- DONNE pouvoir à Mme Le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

A Saint Pierre Quiberon

Le 12 décembre 2023
Le Maire
Stéphanie DOYEN

MAIRIE de SAINT-PIERRE-QUIBERON 56510